

84 B1004

**CONSTANTIN ASSOCIES**  
**S.A. au Capital de F. 3 325 200**  
**26, rue de Marignan – 75008 PARIS**  
**R.C. Paris 642 010 045**

**PROCES-VERBAL**  
**DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**  
**DU 29 JUIN 1999**

Office du Tribunal de  
Commerce de Paris  
12 SEP. 2003  
N° de dépôt 57909

L'an mil neuf cent quatre vingt dix-neuf  
Le vingt neuf juin à 18 heures

Les actionnaires de CONSTANTIN ASSOCIES, société anonyme au capital de F. 3 325 200 dont le siège social est à Paris 8ème, 26 rue de Marignan, se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire annuelle au 114 rue Marius AUFAN - 92300 Levallois Perret sur convocation du Conseil d'Administration par lettre en date du 14 juin 1999 à chaque actionnaire nominatif.

Il a été dressé une feuille de présence, qui a été signée par chaque actionnaire présent, au moment de son entrée en séance, tant à titre personnel que, le cas échéant, comme mandataire.

M. Jean-François SERVAL, en sa qualité de Président du Conseil d'Administration, préside l'Assemblée.

M. Alain CHAVAGNAC et M. Jean-Paul SEGURET sont appelés comme scrutateurs, étant les actionnaires non administrateurs qui, tant par eux-mêmes que comme mandataires, disposent du plus grand nombre de voix et qui acceptent cette fonction.

Mme. Edwina GABRIEL est désignée comme secrétaire par le Président et les scrutateurs.

Le Président constate que la feuille de présence, certifiée exacte par les membres du bureau, fait ressortir que les actionnaires présents ou représentés possèdent ..... actions sur les 8 313 actions ayant le droit de vote et qu'à ces ..... actions représentées sont attachées autant de voix. En conséquence, le quorum est atteint.

M. Philippe DUTOIT, commissaire aux comptes, est absent excusé.

✍

Il rappelle l'ordre du jour :

**Assemblée Ordinaire**

- 1) Lecture des rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes sur l'exercice clos le 31 décembre 1998.
- 2) Approbation des comptes de l'exercice 1998 - quitus aux administrateurs
- 3) Affectation du résultat de l'exercice 1998
- 4) Conventions relevant de l'article 101 de la loi du 24 juillet 1966
- 5) Décisions à prendre quant au mandat d'administrateur de M. Michel BONHOMME remis à disposition
- 6) Questions diverses

Il dépose sur le bureau en les mettant à la disposition de l'Assemblée :

- 1) Un exemplaire de la lettre envoyée aux actionnaires,
- 2) La feuille de présence, les pouvoirs des actionnaires représentés et la liste des actionnaires,
- 3) L'inventaire, les comptes annuels ainsi que le certificat des rémunérations les plus élevées,
- 4) Le rapport du Conseil d'Administration,
- 5) Les rapports du Commissaire aux Comptes
- 6) Le texte des résolutions soumises à l'Assemblée Générale Ordinaire.

Le Président déclare que les documents et renseignements prévus par les dispositions législatives et réglementaires, documents et renseignements qu'il énonce, ont été tenus à la disposition des actionnaires dans les 15 jours précédant l'Assemblée.

Sur son invitation, l'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Le Président donne alors lecture du rapport de gestion et des rapports du Commissaire aux Comptes.

Concernant la reconstitution du Conseil d'Administration, le Président déclare que, conformément au consensus qui s'était établi sur ce sujet, M. Michel BONHOMME a remis son mandat à disposition. Il constate qu'après consultation, le choix entre un collège d'administrateurs élargi et un collège restreint comme précédemment à trois administrateurs s'est orienté vers la seconde solution. Il propose, en conséquence, à l'Assemblée de nommer M. Jean-Paul SEGURET comme nouvel administrateur. Le Conseil d'Administration de CONSTANTIN ASSOCIES sera aussi composé de Jean-François SERVAL, Jean-Claude SAUCÉ et Jean-Paul SEGURET. Après échange de vues, il est constaté que M. Jean-Paul SEGURET est prêt à assumer la fonction si l'Assemblée en décide ainsi et qu'aucun autre actionnaire ne présente sa candidature.

Par ailleurs, le Président annonce la formation d'un Comité Exécutif composé de M. François-Xavier AMEYE, M. Laurent BLANCHARD, Mme. Brigitte DREME, M. Laurent LEVESQUE, M. Jean-Claude SAUCÉ, M. Jean-Paul SEGURET et de lui-même.

Le Président déclare ensuite la discussion ouverte. Après avoir répondu aux questions posées, il met au vote les résolutions suivantes :

#### Première résolution

L'Assemblée Générale, après avoir entendu le rapport de gestion du Conseil d'Administration et le rapport général du Commissaire aux Comptes, approuve les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 1998 tels qu'ils sont présentés et qui font ressortir un résultat bénéficiaire de Frs. 3 427 910,93.

Cette résolution est adoptée.

#### Deuxième résolution

L'Assemblée, après avoir entendu le rapport spécial du Commissaire aux Comptes, en approuve les conclusions.

Cette résolution est adoptée.

#### Troisième résolution

- Le résultat de l'exercice 1998 s'élève à	3 427 910,93
- Le report à nouveau à	7 026 113,80
- <b>Le Total Distribuible s'élève ainsi à</b>	<b>10 454 024,73</b>

L'Assemblée décide de distribuer sur ce montant un dividende de Frs. 270 par action, assorti d'un avoir fiscal de Frs. 135, représentant au total Frs. 405, soit pour les 8 313 actions composant le capital social un dividende net de Frs. 2 244 510 (hors avoir fiscal). Elle décide, par ailleurs, d'affecter le solde au report à nouveau - d'où la répartition suivante :

- Dividende prélevé sur le résultat 270 x 8 313 actions	2 244 510,--
- Report nouveau	8 209 514,73
	-----
<b>- Total égal au distribuable</b>	<b>10 454 024,73</b>

Il est rappelé que les dividendes distribués par action au cours des trois derniers exercices se sont respectivement élevés à

	<b>Brut</b>	<b>Avoir fiscal</b>
1995	230	115
1996	270	135
1997	270	135

Cette résolution est adoptée.

#### Quatrième résolution

L'Assemblée Générale, constatant que M. Michel BONHOMME a remis à disposition son mandat d'administrateur, prend acte de la cessation de fonction de M. Michel BONHOMME et nomme en qualité de nouvel administrateur M. Jean-Paul SEURET, expert comptable, commissaire aux comptes, associé de CONSTANTIN ASSOCIES, demeurant à 94700 Maisons Alfort, 20 rue de Lorraine.

M. SEURET déclare accepter cette fonction et n'être frappé d'aucune incompatibilité.

#### Cinquième résolution

Tous pouvoirs sont donnés au porteur d'une copie des présentes pour effectuer toutes formalités.

Cette résolution est adoptée.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, l'Assemblée est levée à 19 heures 30.

**Le Président**

**Les Scrutateurs**

**La Secrétaire**

  
